

See discussions, stats, and author profiles for this publication at: <https://www.researchgate.net/publication/368393200>

# Urbanisme durable

Chapter · September 2018

---

CITATIONS  
0

READS  
52

1 author:



**Cyria Emelianoff**  
Université du Maine

81 PUBLICATIONS 715 CITATIONS

SEE PROFILE

Source : EMELIANOFF C., 2018. Urbanisme durable, *in*: Collart Dutilleul F., Pironon V., Van Lang A. (dir.), *Dictionnaire juridique des transitions écologiques*, Institut Universitaire Varenne, p 829-832.

## URBANISME DURABLE

Les idées socle de l'urbanisme durable naissent sous la plume de l'urbaniste et biologiste écossais Patrick GEDDES au début du XX<sup>e</sup> siècle. En réponse à l'industrialisation et la dégradation des conditions de vie en ville, GEDDES défend une restauration écologique et sociale *in situ*. Il se démarque ainsi du modèle urbanistique des cités-jardins, créées *ex-nihilo* pour désengorger des métropoles que l'on imagine pouvoir circonscrire par des ceintures vertes. Son intervention est fondée au contraire sur la mobilisation des ressources endogènes des villes : des ressources écologiques, culturelles, sociales et politiques (GEDDES, 1915). L'auteur cherche à déployer un mouvement civique pour impliquer les foyers et les quartiers dans le réaménagement des villes, à étendre l'exercice de la planification à l'échelle des régions urbaines sur la base d'une coopération intercommunale inédite, enfin à convaincre de la nécessité d'un changement d'ère technique, l'électricité renouvelable devant se substituer au charbon. Le chantier de l'urbanisme est à ses yeux le chantier politique par excellence : il intéresse les populations à la transformation réelle de leurs conditions de vie, il conditionne la fin des taudis.

Dans les années 1950, son disciple états-unien Lewis MUMFORD part à la recherche d'un « nouvel urbanisme », qui ne reposerait pas sur l'adaptation de la ville à l'automobile et la séparation induite des fonctions et des usages (habitat, travail, loisirs) prônée par l'urbanisme moderne. Mixité, proximité, végétalisation, polycentrisme deviennent les maîtres mots de cet urbanisme (MUMFORD, 1956). Quelques années plus tard, Ian MCHARG, figure du mouvement environnementaliste nord-américain, met au point une méthode de planification écologique, visant à concentrer les extensions urbaines sur les terres à moindre valeur naturelle ou agricole, afin de préserver des trames vertes d'agglomération. MCHARG défend l'idée de « *services rendus par la nature* » pour la protection contre les inondations et les risques naturels, le rafraîchissement du climat urbain, mais aussi les bonheurs esthétiques et émotionnels que le citoyen peut éprouver au contact d'espaces naturels (MCHARG, 1967). Les années 1970 voient émerger d'autre part des travaux portant sur les liens entre morphologies urbaines et énergie, appelant à des villes plus économes, compactes et conviviales (DANTZIG et SAATY, 1973 ;KNOWLES, 1978).

Tout est dit ou presque. Pourtant, l'opérationnalisation de ces idées fut on ne peut plus difficile, et n'advint -partiellement- que sous une pression environnementale croissante, selon trois paliers. Le premier, sous le coup de l'environnementalisme des années 1970, connut la piétonisation timide des centres historiques, l'aménagement d'espaces verts plus « naturels » et la gestion *in situ* de l'eau urbaine, en Allemagne ou aux Pays-Bas. Le second, consécutif aux chocs pétroliers, concerna surtout les villes états-uniennes. Les ordonnances solaires, les énergies renouvelables expérimentales, les maisons « *low-cal* » (basse calorie) posèrent les premiers jalons d'une transition énergétique urbaine, bientôt enrayée par les grands groupes automobiles et pétroliers confortés par l'arrivée au pouvoir de REAGAN (MORRIS, 1982). La formalisation des principes du « *new urbanism* », proche du courant de l'urbanisme durable et réhabilitant la ville des proximités, constitua une autre réponse aux chocs pétroliers (VAN DER RYN et CALTHORPE, 1986).

Il fallut néanmoins attendre un signal amplifié pour que l'urbanisme durable parvienne à s'imposer sur un plan juridique et opérationnel : l'entrée dans l'ère du *Global Change* et le Sommet de la Terre à Rio. En 1990, au lendemain du premier rapport du Groupe Intergouvernemental d'Experts sur l'Évolution du Climat, des réseaux de villes transnationaux tels que l'*International Council for Local Environmental Initiatives* (ICLEI) se structurent, avec l'appui d'institutions internationales et européennes. Le Livre vert sur l'environnement urbain édité la même année par la Commission européenne livre un diagnostic sans concession de la déstructuration des villes par l'urbanisme moderne et de la faible qualité environnementale urbaine. Il ouvre la voie à la campagne européenne des villes durables, lancée à Aalborg en 1994. Les villes et réseaux qui y participent mettent sur pied et diffusent une nouvelle génération de politiques urbaines : agendas 21 locaux, plans Climat, éco-quartiers, mobilité durable, principalement (EMELIANOFF, 2007). L'expérimentation et la mise en réseau sont préférées à une approche réglementaire, qui paraît inadaptée à la diversité des situations urbaines, à la complexité des défis et au principe de subsidiarité. L'Union européenne vote toutefois des directives dans le domaine énergétique, déclenchant un travail législatif intense dans les pays membres.

En France, l'action législative en faveur d'un urbanisme durable monte en puissance au cours des années 2000. La loi Solidarité et Renouvellement Urbain (2001) réoriente les documents d'urbanisme vers la maîtrise de l'étalement urbain, la densification et le renouvellement urbain, la mixité fonctionnelle et sociale. Les Plans Locaux d'Urbanisme, les Schémas de Cohérence Territoriale et les Projets d'Aménagement et de Développement

Durable se substituent aux anciens Plans d'Occupation des Sols, à visée communale, et aux Schémas Directeurs, orientés vers un développement urbain extensif.

À partir de 2009, les lois Grenelle introduisent frontalement les questions énergétiques dans les secteurs du bâtiment et de l'urbanisme. Elles rendent obligatoires les plans Climat pour les villes de plus de 50 000 habitants puis de 20 000 habitants (décret n° 2016-849 du 28 juin 2016 relatif au plan climat-air-énergie territorial), les bâtiments neufs à basse consommation énergétique puis à énergie positive (en 2020), la réhabilitation thermique des logements sociaux, des propriétés de l'État et du parc tertiaire (décret n° 2017-918 du 9 mai 2017 relatif aux obligations d'amélioration de la performance énergétique dans les bâtiments existants à usage tertiaire), tout en encourageant les travaux d'isolation chez les particuliers et les copropriétaires. Le manque de financements et de sanctions ralentit toutefois le chantier de l'efficacité énergétique des bâtiments.

Deux lois ont complété ce dispositif en 2014, orientées vers la densification et la cohésion urbaine. La loi de Modernisation de l'Action Publique Territoriale et d'Affirmation des Métropoles (MAPTAM) a renforcé l'organisation métropolitaine et l'intercommunalité dans les agglomérations de plus de 250 000 habitants, en leur donnant notamment la responsabilité de gérer les réseaux énergétiques et d'installer des bornes de recharge pour les véhicules électriques. La loi Accès au Logement et un Urbanisme Rénové (ALUR) a supprimé les coefficients d'occupation des sols dans les documents d'urbanisme (COS) et rendu obligatoires les PLU intercommunaux.

Outre l'action législative, des programmes incitatifs tels que l'appel à projets écoquartier initié en 2009 ont connu un certain retentissement. La labellisation par l'État d'opérations baptisées « écoQuartiers », sous la forme de Zones d'Aménagement Concerté, a poussé les acteurs professionnels sur la voie de l'urbanisme durable, jusque dans les communes rurales. Sur les 550 projets déposés, une cinquantaine a reçu le label écoQuartier. Ces opérations à l'origine expérimentales ont vocation à réunir, sur des terrains désaffectés et pouvant être a priori desservis par des transports en commun, quelques centaines ou milliers de logements, selon le contexte, des emplois, commerces et services, des espaces culturels et récréatifs, des équipements d'agglomération. L'idée est de réhabiliter la ville dense, tout en préservant une part de nature. Mais quelle part ? De nombreuses interrogations subsistent à l'issue des premières réalisations, qui gardent souvent la marque d'un urbanisme français peu réceptif à l'écologie, à l'intensité végétale, à la piétonisation, aux biomatériaux de construction, etc.

L'attention portée aux questions sociales, par la recherche d'une mixité ou encore la réhabilitation « écologique » des grands ensembles, ne suffit pas d'autre part à éviter

différents travers. Les modes de gouvernance sont standardisés et des leviers de participation plus opératoires sont négligés : espaces de codécision, gestion en bien commun de l'environnement ou changement d'échelle de l'habitat coopératif, par exemple. Les opérations de densification engagées à de multiples échelles agissent comme une centrifugeuse sociale. L'urbanisme durable produit de la valeur foncière dans des espaces d'autant plus convoités qu'ils sont requalifiés. Nombre d'agglomérations repoussent les populations modestes dans des périphéries éloignées ou le long d'infrastructures indésirables.

On peut dire que les ambitions sociales de l'urbanisme hygiéniste au XIX<sup>e</sup> siècle, de l'urbanisme moderne au XX<sup>e</sup> siècle et de l'urbanisme durable au XXI<sup>e</sup> siècle ont été tour à tour dévoyées. La difficulté à conduire des politiques socio-écologiques, au-delà d'une simple réhabilitation du cadre de vie urbain, accroît les fractures sociales, culturelles et politiques menaçant les démocraties.

### **Bibliographie indicative**

DANTZIG G., SAATY Th., *Compact City: a Plan for a Liveable Urban Environment*, Ed. Freeman, 1974, 255 p..

EMELIANOFF C., « La ville durable : l'hypothèse d'un tournant urbanistique en Europe », *L'information Géographique*, n° 71, 2007, p 48-65.

GEDDES P., *L'évolution des villes*, Temenos, 1915/1996 (traduction française).

KNOWLES R., *Energy and Form: an Ecological Approach to Urban Growth*, MIT Press, 1978, 208 p.

HAAS T., *Sustainable Urbanism and beyond: rethinking cities for the future*, Rizzoli, 2012, 320 p.

MCHARG I., *Design with nature*, John Wiley & Sons, 1967, 208 p .

MORRIS D., *Self-Reliant Cities. Energy and the Transformation of Urban America*, Random House, Inc., 1982, 250 p.

MUMFORD L., *Le Déclin des villes ou la Recherche d'un nouvel urbanisme*, Éditions France-Empire, 1956/1970 (traduction française), 336 p.

VAN DER RYN S., CALTHORPE P., *Sustainable Communities: a new design synthesis for cities, suburbs and towns*, Sierra Club Books, 1986, 238 p.